

**Département du Val de Marne  
Mairie de Choisy-le-Roi**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	32
Représentés	9
Absents	2
<b>Votes</b>	
Pour	41
Contre	/
Abstention	/

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 juin 2022

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, HABI Hacène (jusqu'à 21h20), BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie (jusqu'à 21h25), DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, LUC Nadine (jusqu'à 20h55), AOUMMIS Hassan, GUILLAUME Didier, ESSONE MENGUE Terence, HUTIN Sébastien.

**Étaient représenté-e-s :**

M FONDENEIGE Matthias	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M CHIRANE El Arbi	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. Kristian BOLLE-DALLIAH
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme LANTERNIER Lucie (à partir 21h25)	mandat à M DESROCHES Damien
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande (jusqu'à 21h25)	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme LUC Nadine (à partir 20h55)	mandat à M. GUILLAUME Didier

**Étaient absents :** Mmes LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, M HABI Hacène (à partir de 21h20), Mme MARTIN Mélissande (à partir de 21h25)

**Secrétaire de séance :** M. DESROCHES

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

01 JUIL 2022

de la publication le

01 JUIL 2022

**O B J E T**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le tableau des effectifs annexé au budget doit être modifié afin de permettre le bon fonctionnement des services.

### LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 313-1 et L 332-8,

Considérant que les suppressions de poste listées n'entraînent aucun reclassement.

### DELIBERE

**ARTICLE 1°** : Décide de la création par transformation dans l'effectif du personnel communal de quatre postes comme suit :

Nombre de postes créé par transformation	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste créé	Possibilité de pourvoir le poste sur le fondement l'article 332.8 du CGFP			
			Motif du recrutement	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Assistant territorial d'enseignement artistique	Professeur formation musicale	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'enseignement de la formation musicale ;</li> <li>- Coordonner le département de formation musicale ;</li> <li>- Assurer en tant que référent handicap le suivi et l'accueil des élèves en situation de handicap.</li> </ul>	Disposer d'un niveau de diplôme de niveau 6 ou niveau équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois territoriaux d'enseignement artistique
1	Assistant territorial d'enseignement artistique	Professeur de piano	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'enseignement du piano (suivi pédagogique et artistique avec les différents acteurs pédagogiques responsable de l'élève) ;</li> <li>- Accompagner les classes de danse contemporaine et classique.</li> </ul>	Disposer d'un niveau de diplôme de niveau 6 ou niveau équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois territoriaux d'enseignement artistique
1	Assistant territorial d'enseignement artistique	Professeur de dessin	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'initiation aux arts (enseignement spécialisé en pédagogie collective pour enfants de 6 à 10 ans) ;</li> <li>- Enseigner l'expression artistique option dessin en cours collectif et selon les tranches d'âge et de niveaux ;</li> <li>- Accompagner à la technique et à la culture dans la pratique amateur du dessin ;</li> <li>- Assurer le suivi pédagogique.</li> </ul>	Disposer d'un niveau de diplôme de niveau 7 ou niveau équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois territoriaux d'enseignement artistique

1	Ingénieur territorial Technicien territorial	Responsable du pôle espaces verts	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et animer les équipes ;</li> <li>- Mettre en place la politique d'entretien des espaces verts communaux ;</li> <li>- Assurer le suivi des prestations confiées à des entreprises ;</li> <li>- Participer à l'élaboration de la démarche environnementale de la commune ;</li> <li>- Participer activement à la démarche de prévention des risques ;</li> <li>- Assurer la gestion du parc matériel ;</li> <li>- Assurer le suivi des demandes des administrés en termes d'espaces verts ;</li> <li>- Assurer la gestion budgétaire ;</li> <li>- Participer aux opérations de sécurisation lors d'événements climatiques ou exceptionnels.</li> </ul>	Disposer d'un niveau de diplôme de niveau 7 ou niveau équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ou des techniciens territoriaux
---	---	-----------------------------------	-----------------------	--	--	---

**ARTICLE 2° :** Décide de la modification dans l'effectif du personnel communal de postes comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Assistant de conservation principal 1ère classe	TC	1	Suppression
Assistant de conservation	TC	1	Création
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	6	Suppression
Adjoint technique	TC	6	Création
Gardien-brigadier	TC	1	Suppression
Brigadier-chef principal	TC	1	Création

**ARTICLE 3° :** Le régime indemnitaire des postes créés à l'article 1 de la présente délibération sera défini dans les limites de celui accordé aux cadres d'emplois concernés, en référence à celui d'un.e titulaire ayant des responsabilités identiques et correspondant au niveau de classement des postes au sein des emplois de la collectivité.

**ARTICLE 4° :** La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

**ARTICLE 5° :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2022.

Pour extrait conforme,  
 Tonino PANETTA  
 Maire de Choisy-le-Roi



